

LES ABUS SEXUELS EN MILIEU SCOLAIRE AU CAMEROUN RESULTATS D'UNE RECHERCHE-ACTION A YAOUNDE

D. MBASSA MENICK

Med Trop 2002; 62 : 58-62

RESUME • Cette étude, réalisée à partir d'un questionnaire, a été conduite à Yaoundé au Cameroun dans l'objectif d'estimer la prévalence des abus sexuels en milieu scolaire, de préciser la participation réelle des enseignants et de donner aux victimes la possibilité d'exprimer leur vécu. L'auteur a émis l'hypothèse que les élèves sont de plus en plus victimes d'attentats sexuels en milieu scolaire, généralement perpétrés par leurs enseignants et/ou leurs camarades de classe et d'établissement. Pour vérifier cette hypothèse, 1710 questionnaires ont été distribués dans 10 établissements secondaires publics et privés de la ville du 4 janvier au 30 avril 1999. Nous avons inclus une population de 1688 élèves qui ont volontairement accepté de remplir le questionnaire. Le taux de réponses était de 98,7 %. 269 élèves ont rapporté un abus sexuel avant l'âge de 16 ans soit une prévalence générale de 15,9 %. Parmi les victimes, 27,5 % étaient des garçons et 72,5 % des filles. Leurs âges au moment de l'abus variaient entre 4 et 15 ans avec une moyenne d'âge de 11,6. Il y avait 38,7 % de viol, 54,6 % d'attouchements sexuels et 6,7 % de scènes pornographiques. Sur les 274 agresseurs sexuels identifiés, 86,5 % étaient des hommes et 13,5 % étaient des femmes. 31,4 % des abus sexuels étaient intra-familiaux contre 68,6 % d'abus sexuels extra familiaux. Dans près de 15 % des cas, l'abus sexuel s'était produit dans un environnement scolaire et 30 % environ étaient perpétrés par des camarades de classe. Les enseignants représentaient 7,9 % des agresseurs extra-familiaux et les répétiteurs de cours, 7,3 %. Ces résultats soutiennent l'hypothèse qui a servi de point de départ à ce travail et rendent nécessaire l'instauration d'un programme de prévention de tels actes à l'école.

MOTS-CLES • Abus sexuels - Milieu scolaire - Prévention - Enfants - Cameroun - Afrique.

CHILD SEXUAL ABUSE IN SCHOOLS IN CAMEROON : RESULTS OF A SURVEY-ACTION PROGRAM IN YAOUNDE

ABSTRACT • The purpose of this questionnaire-based study was to determine the incidence of sexual abuse in schools in Yaoundé, Cameroon, to assess the extent of teacher involvement in such acts and to provide children an opportunity to come forward with their experiences. The author hypothesized that the number of sexual abuse victims was increasing and that the most frequent abusers were teachers, school staff, and classmates. To check this hypothesis, a total of 1710 questionnaires were sent to 10 public and private secondary schools between January 4 and April 30, 1999. The response rate was 98.7%. A total of 269 students reported being sexual abused before the age of 16 for an overall incidence of 15.9%. There were 74 boys (27.5%) and 195 girls (72.5%) with a mean age 11.6 years (range 4 to 15 years) at the time of abuse. Sexual abuse involved rape in 38.7% of cases, fondling in 54.6% and pornographic scenes in 6.7%. Of the 274 sexual abusers identified, 86.5% were men and 13.5% were women. Sexual abuse took place within the family in 31.4% of cases and outside the family setting 68.6%. Sexual abuse occurred in a school setting in approximately 15% of cases and involved classmates in approximately 30%. The alleged extrafamilial abusers were teachers in 7.9% of cases and tutors in 7.3%. Survey data supports the working hypothesis of this study and warrants implementation of a program to prevent sexual abuse in schools.

KEY WORDS • Sexual abuse - School - Prevention - Children - Cameroon - Africa.

Le problème des abus sexuels des enfants est un phénomène ancien. Il a même pris une dimension internationale, et les médias nous le font bien entendre au gré de l'actualité victimologique. Au Cameroun, c'est à Biyong (1) que revient le mérite d'avoir initié la recherche sur la question dans une thèse de médecine à l'Hôpital Central de Yaoundé. Depuis lors, leur fréquence est en constante augmentation telle que l'ont souligné certains travaux camerounais (2-5). A la lumière de ces travaux, il apparaît que la prévalence des

attentats sexuels envers les mineurs varie de 2,05 % à 9,5 % et qu'ils concernent majoritairement les enfants en période de pré-adolescence et d'adolescence.

La participation des enseignants dans la réalisation de tels actes a été clairement établie. Elle a même paru considérable avec 13,7 % de cas d'abus sexuels sur un échantillon de 51 victimes dont 9,8 % de professeurs et d'instituteurs contre 3,9 % de répétiteurs de cours à domicile (2). Dans une autre étude, les sévices sexuels provenant des enseignants au titre de la maltraitance institutionnelle ont été estimés à 29,4 % de professeurs et instituteurs contre 23,5 % de répétiteurs sur une série de 17 cas soit un peu plus de la moitié de l'échantillon (3). Ces chiffres ont eu un grand retentissement, même s'ils doivent être interprétés avec prudence. Cependant, des interrogations persistent encore concernant l'ampleur de la maltraitance sexuelle en milieu scolaire.

• Travail du Service de Psychiatrie Infanto-Juvenile (D.M.M., Professeur), EPSMD de l'Aisne, Prémontré, France

• Correspondance : D. MBASSA MENICK, Service de Psychiatrie Infanto-Juvenile, EPSMD de l'Aisne, 02320 Prémontré, France • Fax +33 (0) 3 23 27 18 49 • e-mail : daniel.mbassa@epsmd-aisne.fr •

• Article reçu le 15/05/2001, définitivement accepté le 10/01/2002.

Nous avons entrepris ce travail afin d'estimer sa prévalence, de préciser la participation réelle des enseignants et de donner aux victimes la possibilité d'exprimer leur vécu. Nous avons émis l'hypothèse que les élèves sont de plus en plus victimes d'attentats sexuels en milieu scolaire, perpétrés par leurs enseignants et/ou leurs camarades de classe et d'établissement. Afin d'évaluer cette hypothèse, la plus grande étude prospective qui fût menée à ce jour au Cameroun a été conduite à Yaoundé.

MATERIEL ET METHODE

Ce travail s'inscrit dans le cadre d'une recherche-action qui vise à prévenir les abus sexuels en milieu scolaire. La recherche a été faite auprès des établissements d'enseignement secondaire publics et privés de la ville de Yaoundé. Elle s'est déroulée au premier semestre de l'année 1999, du 4 janvier au 30 juin correspondant respectivement au 2^e et au 3^e trimestre de l'année scolaire 1998-1999.

La participation d'un établissement à la recherche s'est établie sur la base du volontariat. Un tirage au sort des établissements collaborateurs a paru inopérant et inapproprié en raison d'un taux de refus prévisible très important ou d'une faible motivation. En outre, le volontariat nous a semblé être garant d'une meilleure qualité des données. Au total, 10 établissements d'enseignement secondaire publics et privés ont procédé au recrutement de notre population d'étude.

Un avis favorable était requis auprès des autorités académiques de chaque établissement par un appel à collaboration lancé au cours d'une rencontre avec les responsables intéressés. Préalablement au lancement de la recherche, les objectifs de l'étude ont été clairement expliqués aux élèves volontaires ainsi que le contenu du questionnaire pour le recueil des données.

Au sein de chaque établissement collaborateur, tout élève volontaire, de sexe féminin ou masculin sans limite d'âge était inclus après avoir donné un consentement à sa participation.

Les intéressés, seuls ou en groupe, ont été sensibilisés sur les objectifs de l'enquête, rassurés sur la confidentialité de leurs déclarations et la certitude de leur anonymat avant de remplir le questionnaire (seuls ou à l'aide de l'enquêteur). Les critères d'exclusion étaient les suivants :

- le refus des chefs d'établissement de collaborer ;
- le refus de l'élève de participer à une recherche sur sa vie privée et surtout sur une question aussi sensible ;
- tout élève victime d'abus sexuel au-delà de l'âge de 15 ans ;
- tout élève victime de harcèlement sexuel même au-dessous de 15 ans.

RESULTATS

Ce travail a suscité un intérêt certain auprès des lycées et collèges puisque 10 établissements ont accepté d'y participer. Ils ont inclus 1 688 élèves dont 916 filles (54,2 %) contre 772 garçons (45,8 %). Cette répartition est comparable à celle observée dans la population générale. Sur 1 710 questionnaires distribués, 1 688 ont été remplis et retournés à l'enquêteur contre 22 refus, soit un taux de réponse de 98,7 %.

Tableau I - Répartition par tranche d'âge.

Age	Garçons		Filles		Total	
	n	%	n	%	n	%
0-4 ans	0	0	5	1,8	5	1,8
5-9 ans	18	6,7	50	18,6	68	25,3
10-14 ans	56	20,8	93	34,6	149	55,4
15 ans et plus	0	0	47	17,5	47	17,5
<i>Total</i>	<i>74</i>	<i>27,5</i>	<i>195</i>	<i>72,5</i>	<i>269</i>	<i>100</i>

Caractéristiques socio-démographiques des victimes

Au total, l'étude a concerné un échantillon de 269 cas d'abus sexuels sur l'ensemble des élèves inclus soit 15,9 % de la cohorte. Les victimes étaient en majorité des filles (72,5 %) comparativement aux garçons (27,5 %).

La distribution des âges (Tableau I) variait de 4 à 15 ans avec une moyenne de 11,6 et un écart type de 3,02. Les abus sexuels concernaient le plus souvent les enfants en période pré-pubertaire et pubertaire (72,9 %). Ils étaient cependant non négligeables avant l'âge de 10 ans (25,3 % entre 5 et 9 ans), et concernaient majoritairement les filles (18,6 %) dans cette tranche d'âge.

Les attouchements constituaient le mode d'abus sexuels le plus fréquent (54,6 %) de la série, suivis par les viols (38,7 %). Les scènes pornographiques représentaient 18 cas, soit 6,7 % de l'échantillon (Tableau II).

L'attentat sexuel avait souvent pour lieu le domicile des protagonistes (71,4 %) et dans cette éventualité, le domicile de la victime dans 123 cas (43 %) et celui de l'agresseur dans 81 cas (28,4 %). On note cependant que 14,7 % des attentats étaient réalisés dans un environnement scolaire (campus, gymnase, internat, salle de classe, toilettes etc.). Dans un cadre extérieur, l'attentat sexuel avait pour lieu : la brousse (13 cas soit 4,3 %), la route (12 cas soit 4,2 %), la voiture (6 cas soit 2,1 %).

Nous avons constaté que 155 victimes se sont confiées à quelqu'un (57,6 %). Dans cette éventualité, 63 se sont adressées à leurs parents et en priorité à la mère (23,4 %) ; 90 à des amis, à la fratrie ou à des cousins/cousines (33,4 %).

Dans 2 cas seulement la révélation a été faite à un enseignant. Le reste des victimes (114) s'est emmurée dans le silence soit 42,4 % de la série. Quand on analyse la réaction ou la réponse des parents des victimes, on trouve que 28 seulement (10,4 %) ont introduit une plainte en justice. Plus étonnant, 63 victimes (23,1 %) ont consulté dont 59 en milieu hospitalier et 4 chez des guérisseurs traditionnels.

Tableau II - Type d'abus sexuel.

Type d'abus	n	%
Viols	104	38,7
Attouchements	147	54,6
Scènes pornographiques	18	6,7
<i>Total</i>	<i>269</i>	<i>100</i>

Tableau III - répartition selon l'âge de l'agresseur.

Âges	n	%
14-19 ans	76	29,2
20-24 ans	56	20,5
25-29 ans	50	18,2
30-34 ans	37	13,5
35-39 ans	14	5,1
40-44 ans	12	4,4
45- 49 ans	8	2,9
40-54 ans	3	1,1
> 55 ans	3	1,1
Non précisés	11	4
<i>Total</i>	<i>274</i>	<i>100</i>

Caractéristiques socio-démographiques des agresseurs sexuels.

Nous avons enregistré 274 agresseurs sexuels tous sexes confondus. La délinquance sexuelle féminine a été retrouvée dans 37 cas (13,5 %) contre 237 cas (86,5 %) d'agressions sexuelles masculines.

La distribution des âges des agresseurs sexuels (Tableau III) variait de 14 à 60 ans avec une moyenne d'âge de 25,3 ans et un écart type de 9,4. 86,5 % des agresseurs avaient moins de 40 ans. Les données montrent que 49,7 % des agresseurs étaient d'un âge scolaire (entre 14 et 24 ans). Elles montrent aussi l'extrême rareté de la délinquance sexuelle au-delà de 45 ans.

Pour les 274 agresseurs (Tableau IV), l'origine était intra-familiale 86 fois (31,4 %) et extra-familiale 188 fois (68,6 %). L'agresseur était un camarade de la victime 52 fois (19 %), un voisin 44 fois (16,1 %), un ami de la famille ou de la victime 37 fois (13,5 %), un enseignant 14 fois (5,1 %), un répétiteur de cours à domicile 13 fois (4,7 %), un inconnu 10 fois (3,6 %), un gardien ou un domestique 6 fois (3,6 %), un prêtre 1 fois (0,4 %), un cousin ou une cousine 41 fois (14,9 %), un oncle ou une tante 37 fois (13,5 %), un beau-parent ou un tuteur 6 fois (2,1 %) et un père ou un frère 2 fois (0,7 %).

Parmi les agressions sexuelles d'origine extra-familiale (Tableau V), le camarade était en cause à concurrence de 29,4 %, le voisin 24,9 %, l'ami 20,9 %, l'enseignant 7,9 % et le répétiteur 7,3 %.

Parmi les agressions sexuelles d'origine intra-familiale (tableau VI), le cousin était en cause 29 fois (33,8 %), la cousine 12 fois (13,9 %), l'oncle 30 fois (34,9 %), la tante 7 fois (8,1 %), le père 1 fois (1,2 %), le frère 1 fois (1,2 %), le beau-parent 4 fois (4,6 %) et le tuteur 2 fois (2,3 %).

Tableau IV - Répartition selon l'origine de l'agresseur.

Origine	n	%
Intra familiale	86	31,4
Extra familiale	177	68,6
<i>Total</i>	<i>274</i>	<i>100</i>

Tableau V - Répartition des agresseurs extra-familiaux.

Origine Extra-familiale	n	%	Total
Camarades	52	29,4	19
Voisins	44	24,9	16,1
Amis	37	20,9	13,5
Enseignants	14	7,9	5,1
Répétiteurs	13	7,3	4,7
Inconnus	10	5,7	3,6
Domestiques et gardiens	6	3,4	2,2
Prêtre	1	0,5	0,4
<i>Total</i>	<i>177/274</i>	<i>100</i>	<i>64,6</i>

DISCUSSION

Ce travail est une étude exploratoire qui présente les résultats d'une recherche-action visant à prévenir les abus sexuels en milieu scolaire au Cameroun. Il s'agit de la première étude prospective, à grande échelle réalisée sur ce thème. L'hypothèse qui a servi de point de départ à ces analyses était que les élèves sont de plus en plus victimes d'abus sexuels en milieu scolaire, perpétrés par les enseignants et les camarades de classe ou d'établissement.

Nos résultats supportent et confirment cette hypothèse. En effet, près de 16 % des abus sexuels dans la population étudiée sont perpétrés dans un environnement scolaire ; environ 30 % d'entre eux sont réalisés par des camarades de classe ou d'établissement et presque 8 % par les enseignants contre à peu près 7,5 % par les répétiteurs de cours. Ces résultats rendent nécessaires l'instauration d'un programme de prévention de tels actes à l'école d'autant plus qu'il a été prouvé que de tels programmes sont associés à la réduction de l'incidence des abus sexuels dans l'enfance (6). Notre prévalence est cependant de très loin inférieure à celle trouvée par Madu et Peltzer (7) en Afrique du Sud, soit 54,3 % d'abus sexuels sur une population de 414 élèves.

Il ressort également de nos résultats que près 30 % de la population des victimes était du sexe masculin. Nous rejoignons ainsi une répartition globale de trois filles pour un garçon à laquelle ont abouti plusieurs études occidentales (8-10). Nos études antérieures ont tantôt montré une exclusivité des victimes du sexe féminin (4, 5) tantôt des proportions largement différentes, généralement avec plus de 90 % de victimes filles et moins de 10 % de victimes garçons (2, 3).

Tableau VI - Répartition des agresseurs intra-familiaux.

Origine intra-familiale	Total	n	%	Total
Cousins	29	33,8	41	14,9
Cousines	12	13,9		
Oncles	30	34,9	37	13,5
Tantes	7	8,1		
Pères	1	1,2	1	0,7
Frères	1	1,2		
Beaux-parents	4	4,6	6	2,1
Tuteurs	2	2,3		
<i>Total</i>	<i>86</i>	<i>100</i>	<i>86</i>	<i>31,4</i>

La prévalence masculine des abus sexuels dans notre cohorte est par contre de moitié inférieure à celle de l'étude Sud Africaine (7) qui a rapporté un taux de 60 % de tels attentats chez les garçons contre 53,2 % chez les filles. Ceci montre clairement que le phénomène d'abus sexuels chez les garçons est réel, mais il s'accompagne rarement de consultations médicales et de poursuites judiciaires comme l'ont montré nos précédents travaux. Cela peut signifier que l'anonymat a certainement encouragé les garçons à rapporter ces abus.

La distribution des victimes en fonction de l'âge montre un important pic de concentration à l'adolescence et la pré-adolescence (près de 73 %). Une de nos récentes études réalisée en milieu judiciaire sur une grande cohorte de 224 victimes a aussi indiqué une telle tendance avec 70 % de victimes entre 10 et 15 ans (4). Si ces résultats corroborent les proportions de l'ensemble de nos travaux (2-5), nous sommes très loin des 53 % obtenus par Lazartigues et Coll. dans la même tranche d'âge (8). D'autres études de langue française ont trouvé également des résultats similaires à celui cité ci-dessus (10-13).

Si la plupart de nos études à échantillons réduits ont régulièrement montré une prédominance des viols sur les autres formes d'abus sexuels (2, 3, 5), celle-ci montre que les attouchements sexuels sont prédominants (54,6 %). Cependant les viols sur mineurs restent non négligeables (38,7 %), et se rapprochent de ceux de notre récente étude sur la judiciarisation des offenses à caractère sexuel qui a montré un taux de 41,5 % de viols (4). Un taux bien inférieur à celui des outrages à la pudeur simples ou avec rapport sexuel trouvé dans la même étude (près de 51 %).

Plus de 45 % des agressions sexuelles ont été réalisées chez la victime. Cela peut fortement suggérer que celles là sont majoritairement perpétrées par les proches de la famille notamment : les parents (oncles, tantes, cousins, cousines, frères, soeurs, pères et tuteurs), les voisins et les amis de la famille.

Nos résultats sont en conformité avec ceux de Biyong (1) qui a trouvé que 42 % des agressions sexuelles avaient lieu au domicile de la victime. Mais ils sont en contradiction avec ceux de l'étude sénégalaise de Diouf et coll. (14) qui a trouvé 36 % d'agressions sexuelles chez l'agresseur contre 20 % seulement au domicile de la victime.

L'absence ou la rareté des actions judiciaires retrouvées dans notre étude confirme une tendance déjà observée dans certaines études africaines (2, 3, 5, 15). Cependant, nous avons constaté qu'à défaut des plaintes, certaines familles réglent directement leurs comptes aux agresseurs en se rendant elles-mêmes justice. Les victimes qui consultent en milieu hospitalier le font généralement plus par souci d'obtenir un certificat médical destiné à être produit en justice que par celui de se faire soigner. Celles qui recourent souvent aux guérisseurs traditionnels ont plutôt une problématique incestueuse et cherchent à se réconcilier avec le pôle de l'ancestralité au cours d'un psychodrame de purification et de réhabilitation (5). La rareté des actions judiciaires et des consultations médicales participe aussi du souci des parents de ne pas jeter l'anathème sur le victime au risque de la priver des joies d'un mariage retentissant ou non. En effet, une fille violée et indexée en tant que

telle a très peu de chances de trouver un époux dans la communauté. C'est aussi pour cette raison que l'une des conséquences cultures-syntone en cas d'abus sexuel est parfois d'obliger l'agresseur d'épouser sa victime, surtout lorsque l'abus sexuel s'est soldé par une grossesse (5).

Même si la délinquance féminine a atteint dans cette étude un taux qui est presque le double de celui de l'une de nos études antérieures (2), il s'agit d'un type d'abus dont on parle peu. Ils ne sont presque jamais incriminés et judiciarisés parce qu'ils sont souvent assimilés à une sorte d'initiation sexuelle des jeunes garçons.

La délinquance sexuelle féminine bénéficie de cette excuse d'autant plus qu'elle est tolérée culturellement et qu'elle se fait sans violence (16).

Près de 91 % des agresseurs sexuels de notre série avaient moins de 45 ans, cette tendance confirme les résultats de Biyong (1) qui avait trouvé 70 % d'agresseurs sexuels dans cette tranche d'âge à Yaoundé. Mais il faut souligner que dans notre cas, 29,2 % d'entre eux avaient un âge scolaire. Cela pourrait signifier que, contrairement à une idée reçue, l'abus sexuel ne se déroule pas obligatoirement entre un adulte et un enfant. Un grand nombre d'entre eux se passent entre enfants et adolescents. Dans ce cas on ne peut parler de maltraitance sexuelle que si l'acte a été imposé (17).

Ce travail confirme aussi le fait que la délinquance sexuelle intra-familiale au Cameroun est avant tout le fait des oncles, tantes, des cousins et des cousines dont la toute puissance phallocratique avait déjà été dénoncée dans nos précédentes études (2, 3). Les abus sexuels réalisés par les parents biologiques demeurent exceptionnels.

Les victimes dans leur ensemble ont pu enfin exprimer leur vécu. Elles ont unanimement souligné le fait que les familles admettent mal d'entendre que leurs enfants ont des droits et que ces droits doivent être respectés. Elles ont douloureusement vécu le déni de leurs familles et le refus de les écouter et surtout de les croire. Si la parole de l'enfant est facilitée et encouragée dans les pays occidentaux, elle est crainte et souvent réprimée en Afrique dès lors que les propos de la victime sont d'une vérité gênante pour les adultes de la communauté ou la famille.

Dans leur grande majorité, elles ont dénoncé la négligence de certains parents qu'elles ont tenus pour responsables des malheurs qui leur sont arrivés (promiscuité dans laquelle certaines sont amenées à vivre : par exemple, garçons et filles dans les mêmes chambres pendant de longues années sans tenir compte de leurs âges, manque de dialogue avec les parents, manque de confiance des parents en leurs enfants, etc.).

Pour elles, la rencontre avec un interlocuteur attentif, professionnel (psychiatre, psychologue, pédiatre, etc.) ou non, est importante. Cette rencontre leur permettrait d'être entendue dans leur parole pleine sans risquer d'être jugée comme les parents le font souvent, et de s'entendre dire qu'elles ne sont ni coupables ni responsables de ce qui leur est arrivé. A cet égard, s'il est utile de donner droit à la parole de l'enfant, il est encore plus utile de proposer qu'elle puisse être accueillie dans un contexte le plus neutre possible.

En dehors des chiffres sur l'identité de l'agresseur en milieu scolaire, notre étude montre aussi l'importance de la victimisation sexuelle des élèves d'une façon générale, fut-elle administrée par des agresseurs extérieurs aux établissements. Ces jeunes ont besoin de parler, leur vécu est souvent très douloureux et pathétique. C'est là une opportunité à saisir pour créer des lieux d'écoute. Et c'est bien à propos de ce constat que la participation d'une organisation comme la CASPCAN (*Cameroon Society for the Prevention of Child Abuse and Neglect*) est particulièrement précieuse puisque son domaine d'intervention concerne la détection, la prévention et la prise en charge des mauvais traitements en général et des abus sexuels en particulier. Les infirmeries scolaires ne se seraient-elles pas déjà un premier pas vers cette direction ?

L'école est en effet un carrefour privilégié. C'est le lieu de rencontre et de débat pour tous ces adolescents victimes malgré eux. Nous devons orienter nos projets vers des actions de prévention qui devraient comprendre : la formation des parents concernant tant leurs capacités de communication avec leurs enfants que l'éducation proprement dite de ceux-ci ; l'implication des partenaires éducatifs dans l'action (parents, enseignants, services de santé scolaire, organismes et personnes chargées de l'éducation sanitaire etc.). Les élèves doivent également être informés sur les abus sexuels et connaître les interlocuteurs qui peuvent les aider.

Un Centre d'Ecoute Pour Enfants et Adolescents (CEPEA) a été créé à Yaoundé par la CASPCAN avec le support financier de la Oack Foundation dans la suite logique de cette recherche-action. Elle a ouvert ses portes le 1^{er} juin dernier pour répondre à l'appel de ces victimes. Au vu de ce qui précède nous pouvons conclure que nos objectifs ont été atteints.

REFERENCES

- 1 - BIYONG I - Contribution à l'étude médico-psycho-sociale des mauvais traitements des enfants de 0 à 15 ans (à propos de 44 cas à l'Hôpital Central de Yaoundé). Thèse de médecine, Yaoundé, 1990.
- 2 - MBASSA MENICK D, NGOH F - Abus sexuels chez l'enfant au Cameroun. *Med Trop* 1998; **58** : 249-252.
- 3 - MBASSA MENICK D, NGOH F - Réconciliation et/ou médiation comme voies de recours en cas d'abus sexuels sur mineurs au Cameroun. *Med Trop* 1999; **59** : 161-164.
- 4 - MBASSA MENICK D - Judiciarisation des offenses à caractère sexuel sur mineurs au Cameroun. *Med Trop* 2000; **60** : 193-196.
- 5 - MBASSA MENICK D - La problématique des enfants victimes d'abus sexuels en Afrique ou l'imbricatio n d'un double paradoxe : l'exemple du Cameroun. *Child Abuse Negl* 2001; **25** : 109-121.
- 6 - GIBSON L E, LEITENBERG H - Child sexual abuse prevention programs : do they decrease the occurrence of child sexual abuse ? *Child Abuse Negl* 2000; **24** : 1115-1125.
- 7 - MADU S N, PELTZER K - Risk factors and child sexual abuse among secondary school students in Northern province (South Africa). *Child Abuse Negl* 2000; **24** : 259-268.
- 8 - LAZARTIGUES A, PERARD D, LISANDRE H, PAILLEUX T - Les abus sexuels : Etude sur une population de 1000 étudiants. *Neuropsychiatrie de l'enfance* 1989; **37** : 223- 229.
- 9 - SANSONNET-HAYDEN H, HALEY G, MARRIAGE K, FINE S - Sexual abuse and psychopathology in hospitalized adolescents. *J Am Acad Child Adolesc Psychiatry* 1987; **5** : 753-757.
- 10 - DELTAGLIA L - Etude psychosociale de 44 dossiers d'expertise d'enfants victimes d'abus sexuels. In « AFIREM - Enfants maltraités : droits de l'enfant, inceste, séparation ». Edition et Communication Médicale ed, Paris, 1986, 305 p.
- 11 - BIGRAS J - Les effets à court et à long terme de l'inceste père-fille. In « AFIREM - Enfants maltraités : droits de l'enfant, inceste, séparation ». Edition et Communication Médicale ed, Paris, 1986, 305 p.
- 12 - LAMPO A, MICHIELS M - Le rôle du médecin confident face aux problèmes des sévices sexuels. In « AFIREM - Enfants maltraités : droits de l'enfant, inceste, séparation ». Edition et Communication Médicale ed, Paris, 1986, 305 p.
- 13 - PICHOT F, ALVIN P - l'inceste père-fille. Expérience clinique à partir de 20 cas. *Rev Neuropsychiatr Enfanc Adolesc* 1985; **33** : 6.
- 14 - DIOUFA A, GAYE A, SANGARE M et Coll. - Prise en charge médicale de victimes présumées d'agression sexuelle à Dakar, Sénégal. A propos de 25 cas. *Contracept Fertil Sex* 1995; **23** : 267-270.
- 15 - NDIAYE M - Le viol au Sénégal : aspects juridiques et médico-légaux. Thèse de médecine. Université Cheikh Anta Diop, Dakar, 1991.
- 16 - TARDIF M, LAMOUREUX B - Les femmes responsables d'abus sexuels : Refus d'une certaine réalité. *Forensic* 1999; **21** : 26-28.
- 17 - BOURCET S, TYRODEY - Les maltraitements sexuelles de l'enfant et de l'adolescent. *Forensic* 2000; **1** : 26.